

## TÉLÉGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, mercredi 2 Janvier 1811.

## ANGLETERRE.

Londres, 11 déc. La Gazette de samedi soir n'est remplie que des désastres qui naissent de l'interruption du commerce. Trente-sept banqueroutes offrent un tableau effrayant à l'œil du possible négociant. De tous les ministres qui ont été à la tête des affaires de ce pays, jadis heureux et florissant, William Pitt est le premier qui ait rendu la guerre un objet de calcul pour nos négocians, et qui ait su la leur faire désirer avec ardeur : leur dévouement à son système a été jusqu'à la frénésie, et aujourd'hui ils recueillent le fruit de sa politique.

Le gouvernement des États-Unis vient de faire sortir deux expéditions par mer et par terre. La première a cinglé vers le midi, dans le dessein de doubler le Cap-Horn, traverser la Mer-Pacifique et gagner la rivière de Columbia ; la seconde doit marcher vers l'ouest, suivre le cours du Missouri, traverser la grande chaîne de montagnes, et gagner la même rivière par cette route fort longue, quoique beaucoup plus comode en effet que l'autre.

L'expédition du capitaine Morewether Lewis n'avait pour but que de préparer celle-ci, qui doit faciliter l'établissement d'une nouvelle colonie dans la baie de Columbia, ou plus probablement à l'embouchure de cette rivière ou sur ses côtes ; colonie qui pourra peut-être ouvrir par la suite un commerce considérable avec différentes parties de l'Est.

Du 13 décembre. Bulletin de la santé de S. M.

Du 10 " S. M. est presque aussi bien qu'hier, quoiqu'elle n'ait que peu dormi cette nuit.

Du 11 - " Le roi a eu une très bonne nuit, et S. M. est mieux ce matin qu'elle n'étoit hier.

Du 13 - " S. M. a peu dormi, et se trouve dans le même état qu'hier.

Un vaisseau américain, qui vient d'arriver à Portsmouth, apporte des nouvelles de Lisbonne plus récentes de trois jours que celles venues par le *Jasper*. Il paroît qu'il n'y a point eu de changement important dans la position de l'armée de Massena, si ce n'est la retraite ultérieure de son arrière-garde derrière le Zezere jusqu'à Punhete, où elle s'est établie. Le quartier-général des Anglais continue d'être à Cartaxo. On avoit craint que le rassemblement des troupes dans le voisinage de Punhete n'eût pour objet une attaque sur Abrantès ; mais jusqu'alors on n'avoit rien appris à Lisbonne qui pût confirmer cette crainte.

Il est à peu-près certain que toutes les opérations de la campagne sont suspendues, pour un mois ou deux. Massena a pris, sans trouver d'obstacles, une position que lord Wellington lui-même déclare être inexpugnable ; il y attendra que la saison des plus fortes gelées permette de faire arriver son artillerie et ses renforts ; et alors l'on

peut s'attendre à voir de nouveau s'ouvrir la campagne dans le courant de février ; mais ce sera alors avec un tel accroissement de forces de la part de l'ennemi, que tout espoir de défendre Lisbonne, et encore bien moins de délivrer la péninsule, sera perdu.

Il est question dans les premiers cercles politiques des changemens ci-après, comme devant avoir lieu, dans le cas d'une régence, pour composer le nouveau ministère, savoir :

Premier lord de la trésorerie, lord Holland ; lord chancelier, sir Arthur Pigot ; président du conseil, le duc de Bedford ; les trois secrétaires d'État, lord Grenville, le comte Grey et le très-honorable G. Ponsomby ; chancelier de l'échiquier, M. Huskisson ; premier lord de l'amirauté, le comte Saint Vincent ; grand-maître de l'artillerie, le comte Moisa etc.

Il est arrivé un paquebot du Brésil. Il n'apporte point de nouvelles importantes de cette contrée ; mais il paroît que l'amiral de Courcy avoit reçu des dépêches à Rio-Janeiro, par le *Misctoe*, schooner venant de la Plata, d'après lesquelles il avoit mis immédiatement à la voile pour cette rivière, sur le *Foudroyant*, et l'ordre avoit été donné à tous les vaisseaux de guerre, en station dans ces parages, de se rendre à la même destination. Le départ du commandant en chef et des forces qui sont sous ses ordres, est attribué à de fortes commotions qui ont eu lieu à Buenos-Ayres et dans les provinces voisines.

Du 16 décembre, Il est arrivé hier des dépêches de lord Wellington, datées de Cartaxo le 1er. du courant. A cette époque, il n'y avoit eu aucun changement dans la position des deux armées. Massena a fortifié Santarem, en y ajoutant de nouveaux ouvrages. On croit qu'il veut y attendre des renforts. Il y a quelques escarmouches dans les environs de Vale, mais sans résultat important.

## DANEMARK. (Moniteur)

Copenhague, 1 décembre. Les nouvelles qu'on a ici annoncent qu'il regne dans les provinces du sud des États unis de l'Amérique, notamment à Charlestown, Savanue, etc., des maladies fort-dangereuses. - La fièvre jaune exerce ses ravages sur les malheureux habitans de Cuba, île qui appartenait à l'Espagne. - Le carnage continue toujours à St. Domingo entre les nègres et les mulâtres sous leurs chefs respectifs Christophe et Pétion. - Les mesures énergiques qu'on a adoptées sur le Continent à l'égard des marchandises anglaises et des denrées coloniales ont jeté la plus grande consternation dans les royaumes d'Angleterre et d'Ecosse. (Gaz. d'Ausbourg.)

## SUÈDE.

Stockholm, 30 novembre. Il a paru, le 9, une procla-

mation par laquelle S. M. déclare à la nation que la mort du feu prince héréditaire n'a point été causée par le poison, mais qu'elle a été la suite d'une attaque d'apoplexie; qu'il n'a été formé aucun complot contre les jours de ce prince, et que le meurtre du maréchal Axel de Fersen a été l'effet de la frénésie d'une populace égarée.

*Du 4 décembre.* Un courrier arrivé de Tornea apporte la nouvelle que les frontières entre la Suède et la Russie viennent d'être définitivement fixées par les commissaires des deux puissances. *(Journ. de Paris.)*

#### R U S S I E.

*Oùessa, 26 novembre.* Du 23 octobre jusqu'au 24 de ce mois, 34 bâtimens, qui avoient obtenu du divan la permission de passer par le canal de Constantinople, sont entrés dans notre port. Ils sont chargés de produits du Levant de toute espèce, et de 1500 ballots de coton de Smyrne; ce ballots subiront la quarantaine. *(Gaz. d'Augs.)*

#### T U R Q U I E.

*Constantinople, 25 octobre.* Le vent ayant tourné la semaine dernière au sud, il est entré dans notre port plus de 300 bâtimens chargés de grains et d'autres comestibles. On en attend encore un grand nombre des ports d'Égypte, où la moisson a été très-abondante. Une partie de ces grains est destinée pour l'armée du grand-visir. *(Journ. de Paris.)*

#### S A X E.

*Leipsick, 4 décembre.* Un décret de notre souverain, du 3 novembre, accorde aux habitants de Leipsick un délai de trois semaines pour le paiement en argent comptant des droits sur les denrées coloniales, et de 3, 6, ou 9 mois à ceux qui en caution dudit paiement voudront donner de bonnes lettres de change, ou des obligations, ou bien des marchandises dont la valeur réponde aux droits qu'ils auront à payer: le sucre raffiné en est exclus. *(Gaz. de Hambourg.)*

#### GRAND-DUCHÉ DE FRANCFORT.

*Francfort, 15 décembre.* A Kempten, à Salzbourg, à Straubing, à Passau, à Memmingen, à Freysing, à Hoya et à Leipsick, on a brûlé une grande quantité de marchandises anglaises.

*Du 16 décembre.* Les grandes mesures ordonnées par l'Empereur Napoléon, qui ferment tout le continent au commerce anglais, vont donner une nouvelle vie à l'industrie de l'Allemagne et de l'Helvétie.

Qu'avons-nous, en effet, besoin de l'Angleterre? n'est-ce pas de nous qu'elle tient ses premières connoissances en manufacture? C'est en Suisse, en Alsace et dans la Forêt-Noire qu'on a filé le coton et fait des toiles de coton, avant même que le coton ne fût connu en Angleterre, comme objet de commerce. Les premières mousselines furent fabriquées à Saint-Gall en Suisse, en 1723; tandis que, d'après le témoignage de lord Lauderdale, dans son ouvrage sur la richesse nationale, les Anglais

ne connurent le coton, comme objet de commerce, et ne l'employèrent dans leurs fabriques qu'en 1763. Quelques années après, Arwiggs fut patenté pour une filature de coton au moyen de machines; on a des preuves certaines qu'on fila du coton, depuis 1740 jusqu'en 1741, dans les villages de la Forêt-Noire. Un fabriquant d'Arau, nommé Hensiker, donna l'impulsion en envoyant dans cette contrée quelques-uns de ses meilleurs ouvriers pour instruire les habitans dans la filature. La broderie n'y fut introduite que plus tard, parce qu'elle présente plus de difficultés. Les premières mousselines furent brodées en 1757, au comté de Bondorff, dans la Forêt-Noire. Trois fabriquans de Saint-Gall y avoient envoyé des brodeuses pour y enseigner cet art.

C'est aussi dans les vallées du département du Haut-Rhin, qu'on retrouve le berceau du filage et du tissage des toiles de coton, de même que dans celles des pays de Neuchâtel et autres contrées de la Suisse.

Les manufactures d'indienne et de perse de Mulhausen, de Wessering, et plus tard celles des environs de Colmar, ont rivalisé avec celles de la principauté de Neuchâtel. Les plus belles toiles de coton blanches étoient abriquées dans le pays d'Appenzell. *(Moniteur.)*

#### EMPIRE FRANÇAIS.

*Lübeck, 5 décembre.* On a publié ici l'Avis suivant:

„ Mr. le Général de division, comte Compaus, comme président du conseil spécial de Hambourg, ayant fait connaître au conseil que les articles ci-dessous, non compris dans le tarif annexé au décret impérial, ont été aussi, à la suite de nouvelles dispositions, soumis à un tarif, savoir:

le sucre raffiné,	650. fr.	} pour le quint. métrique.
le sucre brut,	450. fr.	
le syrop,	80. fr.	
le tabac,	120. fr.	
le rhum	1. fr.	

le conseil en conséquence fixe un terme jusqu'au 10 du courant pour en faire les déclarations volontaires, et enjoint à tous ceux qui se trouvent avoir de ces articles, d'en faire une déclaration très-exacte avant l'échéance du terme fixé, et d'indiquer en même tems, s'ils en sont réellement propriétaires ou s'ils les ont seulement en commission; le délai échu, tous les effets susmentionnés qui n'auront pas été déclarés, seront confisqués. *(Gaz. de Hamb.)*

*Saint-Quentin, 7 décembre.* Le premier bateau qui a franchi la partie souterraine de notre canal, qui lie aujourd'hui l'Escaut et la Seine, a pris le nom du *Grand Souterrain*. Il étoit conduit par le sieur Philippe Chateau, de Cambrai qui en est propriétaire. Ce même bateau a depuis été un des six qui les premiers sont allés jusqu'à Paris.

Nous apprenons que S. M. a ordonné, par décret du 13 de ce mois, que le *Grand-souterrain*, serait, tant qu'il durerait, exempt de tout droit de navigation qui pourrait être établi sur le canal. *(Moniteur.)*

*Mayence, 18 décembre.* Un décret de S. M. du 13 décembre 1810 contient la disposition suivante:

Les donataires des pays de Fulde et de Hanau qui, aux termes de l'art. 2 du décret rendu le 23 septembre dernier, devoient former une société particulière pour l'administration et la jouissance des biens affectés à leurs donations, sont réunis au donataires d'Erfurt.

*Cologne, 10 décembre.* La chambre de commerce de cette ville vient de faire une adresse à l'Empereur et Roi, pour lui témoigner la reconnaissance infinie dont les décrets de S. M., au sujet des marchandises anglaises, ont pénétré les cœurs de tous les négocians et manufacturiers.

*Aix-la-Chapelle, 15 décembre.* En frappant le commerce anglais, S. M. protège spécialement le commerce de son Empire; chaque décret porté contre les marchandises de nos ennemis est un nouveau gage de prospérité pour nos fabriques. Aussi notre chambre consultative de manufactures s'est empressée de porter jusqu'aux pieds du trône l'hommage de notre éternelle et respectueuse reconnaissance.

*Paris, 20 décembre 1810.* Par décret du 13 décembre 1810, S. M. a nommé : inspecteurs-généraux des mines, MM. Gillet-Laumont, Lefebvre d'Hellancourt et Lelièvre, membres de l'ancien conseil des mines; inspecteurs divisionnaires, MM. Cuillot-Duhamel, Hasenfratz, Baillet-Belloy, Héron de Villefosse et Cordier, ingénieurs en chef, et a nommé tous les ingénieurs en chef et ingénieurs ordinaires.

— Par décret du même jour, S. M. a nommé Mr. Crépy receveur-général du département de l'Yonne, en remplacement de Mr. Gauthier.

Par décret du 13 décembre, M. le chevalier Norvins-Montbretton a été nommé directeur de la police des départemens de Rome et du Trasimène.

— Par un autre décret du 14, le droit de 50 pour 100, établi par décret du 5 février 1810, sur les livres imprimés à l'étranger, en langue latine ou en langue française, est fixé à 150 fr. pour 100 kilogrammes pesant. Les ouvrages nationaux ou leurs traductions en langue étrangère, et qui sont imprimés à l'étranger, seront assujettis au même droit. Les ouvrages composés par des étrangers en langue étrangère, et imprimés hors de France, ne seront soumis qu'à un simple droit d'estampillage de 2 centimes par kilogramme pesant. Les livres imprimés en France et revenant de l'étranger, ne seront soumis qu'au droit de la balance du commerce.

Les droits dont il est mention au présent décret, seront perçus par les receveurs des douanes, et versés par eux, comme fonds spécial, à la caisse d'amortissement, à la charge de donner avis de l'époque et du montant de chaque versement au directeur-général de la librairie. Ils jouiront de la même remise qui leur est accordée sur la perception de la taxe pour l'entretien des ports. Les livres introduits en fraude de droit, à l'aide d'un faux frontispice, seront confisqués, et les auteurs de la fraude seront poursuivis et punis conformément aux dispositions de l'art. 287 du Code pénal. Les contraventions au présent décret seront constatées et poursuivies comme il est prescrit par le décret du 5 février 1810.

Le ministre de l'intérieur pourra, sur la proposition du directeur-général de la librairie, accorder, dans l'intérêt des arts, des sciences et des lettres, à des compagnies de sciences, littérature et arts, ou à des individus ne faisant pas le commerce de libraire, l'exemption ou la modération des droits ci-dessus fixés pour les ouvrages d'arts, science, littérature ou d'érudition, imprimés à l'étranger, soumis au droit fixé par le présent décret, et la permission fixera le nombre des exemplaires.

— S. A. le prince de Benévise, vice grand-électeur, est arrivé le 16 décembre à Bruxelles, pour présider le collège électoral du département de la Dyle.

— On a brûlé à Rostock, le 12 décembre, 34 ballots de calicots, 33 de percale, 9 balles de mousseline, 28 balles de mousseline organdi fine, 15 balles de piqué, 6 ballots de tapis, 11 balles de toiles peintes, 8 caisses de velours, 13 ballots de calmande, 64 tonneaux de mousseline organdi commune, etc.

— Les marchandises anglaises qui ont été brûlées à Cleves sont évaluées à 300,000 fr.

Du 21 Par décret du 19, S. M. voulant régler ce qui concerne la formation du conseil-général de la Société-Maternelle, et les arrondissemens de chacun des conseils d'administration, prenant en considération le grand nombre de dames inscrites dans des départemens qui n'ont point de bonnes villes, et voulant faire participer toute l'étendue de son Empire au bienfait de l'institution, a ordonné ce qui suit :

Chaque des villes chef-lieu des départemens de l'Empire aura un conseil d'administration de la Société-Maternelle. Les arrondissemens des conseils d'administration, Paris non compris, sont divisés en trois classes, dont le tableau est annexé au présent décret.

Les conseils d'administration seront mis en activité et auront au conseil-général, le nombre de dames fixé par l'article 6 du décret du 6 mai dernier, lorsque celui des dames de leurs arrondissemens sera de 200 à Paris, de 20 pour les arrondissemens de première classe, de dix pour ceux de deuxième classe, de 5 pour ceux de troisième classe.

Seront mis en activité, à dater du 1.er janvier prochain, les conseils d'administration des 17 arrondissemens désignés au présent décret.

Les nominations des dames du conseil-général ne pouvant avoir lieu que sur la première liste, jusqu'à la concurrence du nombre de 1000, fixé pour la composition de la Société-Maternelle, il ne sera nommé, quant à présent, au conseil-général, que 50 dames.

Du 22. Avant-hier, LL. MM., après avoir déjeuné au rendez-vous de Bagatelle, ont couru le cerf dans le bois de Boulogne.

— S. M. a ordonné de faire constater l'état des caisses de neuf receveurs particuliers qui avoient été désignés. Des inspecteurs du trésor ont été chargés de se rendre dans les communes où les vérifications devoient être faites. Il leur avoit été donné pour instruction, de constater et d'arrêter d'abord le solde en caisse, de se faire représenter les budgets; de n'admettre que les dépenses autorisées par les budgets, de constituer les receveurs en débet de toutes les avances et de tous les paiemens faits sans autorisation, mais d'en exiger cependant la justification; de se faire représenter tous les comptes, tous les registres, toutes pièces de comptabilité.

Sur neuf comptables vérifiés, un seul (celui de Soissons), a été reconnu parfaitement en règle: la comptabilité d'un autre (celui de Mayence), a été trouvée dans un désordre extrême; deux autres (ceux d'Obernay et Bernard-Willer, et de Saverne), étaient en déficit réel et matériel. Il existait en général, dans les comptabilités vérifiées, à l'exception de celle de Soissons, de dépenses et des avances irrégulières. Ces irrégularités consistoient en paiemens faits pour des dépenses qui ne sont pas comprises dans les budgets, ou n'étoient pas encore exigibles. Plusieurs avoient pour cause, la complaisance et la facilité indiscrète des comptables sollicitée sous la promesse d'une régularisation ultérieure; complaisance toujours condamnable de la part des comptables, qui, même lorsqu'ils ne sont pas matériellement coupables, ne peuvent s'écarter de la sévérité des règles, sans manquer à leurs devoirs et sans être bien près de devenir infidèles.

Par décret du 18 de ce mois, S. M. a prononcé la destitution des sieurs Eysenberg, receveur de la ville de Mayence; Hattermann, receveur d'Obernay et Bernard-Willer; et Treyens, receveur de Saverne. Les pièces des autres comptabilités ont été renvoyées au conseil d'Etat, pour vérifier les abus qui existoient dans cette partie importante du service public.

— Par décret du 13 décembre, M. Lemosys, auditeur au conseil d'Etat, a été nommé commissaire-général de police à Embden.

Par le même décret, M. Olivetti a été aussi nommé commissaire-général de police au Texel.

— Par décret du 10, S. M. a nommé receveurs-généraux du département du Zuiderzée, M. Bieket; du département des Bouches-de-la-Meuse, M. Dreux; du département de l'Issel-Supérieur, M. Van Haersolte; du département des Bouches-de-l'Issel, M. Van Marle; du département de la Frise, M. Feilsma; du département de l'Em-Occidental, M. Van Hasselt; et du département de l'Em-Oriental, M. Bac Meister.

Par décret du 20, M. Chambure, inspecteur des postes hollandaises, a été nommé directeur-général de ce service.

— Par décret du même jour, M. E. Tanneman a été nommé secrétaire-général de l'intendance-générale des finances et du trésor public en Hollande.

— Le collège électoral du département de la Dyle, vient de nommer premier candidat au sénat-conservateur, M. le conseiller d'Etat de Chaban, ancien préfet de ce département.

— M. Devillers-Duterrage, commissaire-général à Boulogne, est nommé directeur de la police des départemens de la Hollande. M. Haw, auditeur au conseil d'Etat, est secrétaire-général de la direction de la police desdits départemens.

— M. Delacoux-Marivaux, sous-préfet au Elanc, est nommé commissaire de police à Rotterdam.

— M. Fournier, secrétaire-général du commissariat à Lyon, est nommé commissaire-général de police à Ardenberg.

Du 23. Le Moniteur publié aujourd'hui des nouvelles officielles des armées d'Espagne, dont voici la substance :

Les opérations du siège de Cadix se poussent avec la

plus grande activité. Une flottille de siège a été créée dans les ports occupés par le 1.<sup>er</sup> corps d'armée. La division construite à Saint-Lucar de Barameda ayant reçu l'ordre de se réunir à la division du port Santa Maria, elle a soutenu le 1.<sup>er</sup> Novembre un 1.<sup>er</sup> combat qui lui a fait le plus grand honneur. Deux canonnières et plusieurs embarcations anglaises ont été coulées bas, et le convoi, composé de 18 canonnières et 17 péniches, est entré à Santa Maria aux yeux de l'ennemi, forcé à une retraite honteuse. Notre perte n'a été que d'un homme tué et de 23 blessés. Le lendemain du combat, la flottille de Santa Maria a pris sa ligne d'embossage; elle étoit forte de 30 canonnières, 8 bombardes et 50 péniches. Une autre division achevoit de s'armer à Puerto-Real, et une troisième dans les canaux de Chiclana. L'armée est dans l'abondance et n'a point de malades. On a l'espérance la mieux fondée de voir sous peu Cadix en notre pouvoir. Les dernières nouvelles de l'armée d'Andalousie sont du 20 Novembre.

Blake a de nouveau tenté d'organiser un rassemblement dans la province de Murcie. Le 4 novembre, il est venu prendre position au Rio-Almanzara, avec près de 10,000 hommes. Les Généraux Milhaud et Rey ont marché à lui. Deux cents chevaux, deux bataillons du 3.<sup>es</sup>, 400 hommes du 58.<sup>es</sup>, avec une compagnie d'artillerie légère, leur ont suffi pour battre et disperser entièrement ce corps de misérables insurgés. Mille prisonniers, dont onze officiers, quatre canons, quatre caissons et 2 drapeaux sont tombés en notre pouvoir. Environ 1200 insurgés sont restés sur le camp de bataille. Nous n'avons eu qu'une douzaine d'hommes tués et une vingtaine de blessés. Le général Milhaud poursuit Blake à toute outrance et ne lui permettra pas de se reformer.

Les bandes éparses dans les provinces de Valladolid, de Salamanque, le royaume de Léon et la Vieille-Castille, ont été vivement poursuivies et écrasées dans tous les endroits où elles ont cherché à rallier leurs débris.

Un corps de 7 à 8000 hommes avoit été envoyé par la régence de Valence, sous les ordres de Villa-campa et Caravejal, pour faire diversion sur Saragosse; tandis que le général Suchet étoit occupé au siège de Tortose; mais le général Chlopiski s'étant mis à sa poursuite avec 7 bataillons, l'a surpris dans sa marche. Contraint de se replier sur Ternel, l'ennemi a bientôt après été atteint au ravin d'Alventosa. Il y a perdu le 31 octobre la plus grande partie de son artillerie, toute attelée et intacte et n'a pu rallier que 4000 hommes à Fuente-santa, sur les frontières de Castille. Cette dernière position, appuyée sur la rivière de Guadalaviar, étoit regardée dans le pays comme inattaquable. Le général Chlopiski l'a cependant enlevée le 12 novembre. Après deux heures de combat le plus sanglant, l'ennemi s'enfuit en désordre; il se précipite sur le pont de Libron qui se rompt sous le poids des fuyards; les rochers sont couverts de morts; les eaux de la rivière les charrient au loin; la dispersion des insurgés a été complète et leur perte énorme. Nous avons eu seulement une vingtaine de tués et 80 blessés.

L'armée de Catalogne, sous les ordres du maréchal duc de Tarente, a parcouru cette province dans diverses directions; par-tout les partis d'insurgés se sont dissipés à son approche. Elle a envoyé de nouveaux convois de vivres et d'approvisionnements à Barcelonne, a renouvelé et renforcé la garnison de cette place. Le 26 novembre, le duc de Tarente s'est mis en marche pour se porter sur Tarragone et Tortose.

Un corps de quelques milliers d'insurgés, qui inquiétoit le siège de Tortose, a été mis en déroute à l'alsot. Du nombre des prisonniers est le brigadier Garcia Navarro. Les Valenciens, sous les ordres du général Bassecourt ont aussi été complètement battus à Uldecona. On leur a pris 2500 hommes et 80 officiers, et ils ont eu plus de 1200 hommes tués ou noyés. Nous n'avons à regretter que 20 tués et 44 blessés.

— Par décret du 20 décembre, S. M. a nommé; Commandans de la Légion d'Honneur, les capitaines de vaisseau Jacques-Félix-Emanuel Hamelin, et le baron Victor-Guy Duperré; — Légionnaires, les capitaines de vaisseau Lemarrant et Bouvet; les capitaines de frégate Morice, Ducrest de Villeneuve, Roussin, Fougeray; le chef de bataillon d'artillerie de marine Mourgues; les lieutenants de vaisseau Moisson, Costé, Thiroit, Longueville, Decaen; le capitaine des chasseurs des colonies Duplessis; les enseignes de vaisseau Rabaudy, Roquefeuille, Longueville, Maucier, Vieillard, Moulac, Lefebure, Jardin; le lieutenant d'artillerie de marine Ackmann, l'aspirant de première classe Malavoie. (Journal de l'Empire)

## PROVINCES ILLYRIENNES.

Laybach, 1<sup>er</sup> janvier 1811. Il n'est aucun Illyrien qui n'ait partagé la joie qu'a inspirée à tous les Français l'heureuse nouvelle de la grossesse de S. M. l'Impératrice. S. Exc. le Gouverneur-Général de ces provinces, désirant célébrer ce grand événement par des actes qui soient en harmonie avec le cœur bienfaisant de S. M. l'Impératrice, et qui, en faisant trêve aux besoins de la classe indigente, la mettent plus à même de prendre part à la joie publique, a fait distribuer dans chacune des villes des provinces, des secours en argent et en vivres, à toutes les familles qui sont dans le besoin.

— On nous écrit de Paris, en date du 24 décembre, que 68 jeunes Croates, de l'âge de 8 à 14 ans, faisant partie des cent qui doivent être élevés gratuitement à l'école impériale d'arts et métiers de Châlons-sur-Marne, sont heureusement arrivés à Lyon. Un seul, après un trajet de 350 lieues, s'est trouvé malade dans cette ville, où il reçoit tous les soins qui peuvent lui être nécessaires. Les 67 autres, jouissant de la meilleure santé, ont continué leur route pour se rendre Châlons, où ils sont arrivés le 18 décembre. Un nombreux détachement des élèves de l'école de Châlons a été, avec la musique, jusqu'à l'entrée de la ville, au-devant de ces nouveaux camarades. M. de La Rochefoucault-Liancourt, inspecteur-général de l'école, s'est trouvé à Châlons à leur arrivée.

On nous marque en même-temps que les autres jeunes Croates, devant également être envoyés à l'école impériale militaire de la Flèche; sur ce nombre, 80 sont arrivés avec les premiers à Lyon, et ont été dirigés vers cet établissement.

## A V I S

Pour la 1.<sup>re</sup> fois.

Une grande et belle propriété, sise dans le territoire de Raguse à vendre en totalité ou en partie. Cette propriété, placée dans les endroits les plus agréables et les plus fertiles du territoire de Raguse, et possédée par la même famille pendant plusieurs siècles sans interruption, est composée d'oliviers, de vignobles, de bois, de terres ensemencées et de pâturages; de plusieurs maisons en ville et à la campagne, de plusieurs autres rurales, avec tous les usines, celliers, autres bâtisses et instrumens nécessaires pour exploiter les différentes branches d'agriculture qu'on pratique dans ce canton. Pour avoir des renseignements plus exacts, s'adresser à M. Bratic, commissaire de police, à Fiume; et à M. Stella, à Raguse.

Pour la 2.<sup>e</sup> fois.

F. brique de limes.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public, qu'il a établi à Neumarkt dans la haute Carniole une fabrique de limes où l'on peut avoir toute sorte de limes égales aux limes anglaises. Pour justifier cette annonce, il n'a qu'à assurer les Experts, qu'en examinant ces limes ils trouveront que l'acier et l'ouvrage sont de la même perfection que ceux des limes fabriquées en Angleterre.

Ceux qui l'honoreront de leur confiance sont priés d'adresser leurs commissions, ou à lui-même, ou à la fabrique.

Joseph Dutton

Directeur de la fabrique ci-dessus désignée.